



HAL
open science

Le Conseil de coopération du Golfe et la sécurité régionale : un parcours semé d'embûches.

Mourad Chabbi

► **To cite this version:**

Mourad Chabbi. Le Conseil de coopération du Golfe et la sécurité régionale : un parcours semé d'embûches.. Paix et sécurité européenne et internationale, 2016, 10.61953/psei.1054 . hal-01792769

HAL Id: hal-01792769

<https://hal.science/hal-01792769>

Submitted on 20 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Conseil de coopération du Golfe et la sécurité régionale : un parcours semé d'embûches.

Mourad Chabbi

Docteur en Science politique

Cet article ambitionne d'effectuer un survol de « l'histoire » de l'évolution sécuritaire des projets du Conseil de Coopération du Golfe. Au travers de projets locaux, régionaux ou externes, nous verrons que cette région est toujours à la recherche de solutions sécuritaires pérennes.

This article aims to give an historical overview about the security evolution of the Gulf Cooperation Council. Local, regional or external projects, we will see that this region is still in search of a permanent security solution.

Sécurité, Conseil de Coopération du Golfe, Iran, Etats-Unis, Région, Défense, Moyen-Orient, Armement, Monarchies.

I. Introduction

La mémoire des monarchies du Golfe est hantée par les différentes attaques qui eurent lieu au cours de la guerre Iran-Irak (1980-1988)¹. Les attaques iraniennes à l'encontre des monarchies du Golfe furent si nombreuses que face à ces menaces, le Koweït se tourna en 1987 en direction de l'URSS afin de mettre ses navires sous pavillon soviétique. Cette démarche avait pour objectif de dissuader Téhéran d'agir impunément. La Guerre Froide de l'époque poussa immédiatement les Etats-Unis à mettre en place une escorte navale pour tout navire koweïtien battant pavillon américain, et ce, dès le mois de mars 1987. Cette opération fut dénommée opération *Earnest Will*. Néanmoins, malgré les mises en garde américaines répétées, la frégate USS *Samuel B. Roberts* heurta quatre mines déposées par les iraniens, incident qui déclencha une réponse américaine² immédiate au paroxysme de laquelle fut l'Opération *Praying Mantis*. L'affrontement direct entre forces américaines et iraniennes aboutit à la destruction d'une partie de la marine iranienne³. Depuis, les Etats-Unis jouent un rôle majeur dans la sécurisation et la « pacification » de la zone, en raison de l'importance géostratégique des ressources pétrolières et gazières situées au large du détroit d'Ormuz. En dépit des soubresauts et des velléités changeantes des acteurs régionaux, les systèmes d'alliances et de dépendances n'ont depuis, que très peu évolué, principalement en raison de l'implication massive des Etats-Unis. Trois décennies plus tard, les monarchies du Golfe, dont la puissance et l'implication internationale n'ont fait que croître, aidées en cela par des revenus en hydrocarbures décuplés, sont dans une situation sécuritaire complexe. L'embrasement des conflits que connaît le Moyen-Orient (guerre civile en Irak, Syrie, et Yémen) conjugué à la déstabilisation du Bahreïn entraînent ces monarchies dans un jeu dans lequel des acteurs régionaux (Iran, Arabie-Saoudite, Qatar, Emirats Arabes Unis, Turquie) et globaux (Russie) semblent de plus en plus éclipser les influences extérieures. Cette région, où l'emboîtement des conflits à plusieurs dimensions est d'actualité, impacte directement le C.C.G dans sa sécurité.

¹ Lors de ces attaques, 190 navires battant pavillon de 31 Etats furent attaqués et 63 marins périrent. Hooton Ted, « The tanker War in the Gulf.1984-1988 », *Jane's Intelligence Review* (May 1992), p.221.

² Crist B. David, « Gulf of Conflict: A History of U.S.-Iranian Confrontation at Sea », *Policy Focus 95*, The Washington Institute For Near East Policy, June 2009, p.4.

³ Lors de ces affrontements, les iraniens perdirent un patrouilleur de la classe Combattante II (P-225 Joshan) et une frégate de type VosperMk5 britannique (Sahand). Par ailleurs, ils endommagèrent gravement une autre frégate (Sabalan), une vedette de type Boghammar suédoise et un chasseur-bombardier F-4E Phantom pour la perte d'un hélicoptère AH-1T SeaCobra côté américain.

Néanmoins, dès la fin de la Guerre Froide, les monarchies du Golfe ont tenté de développer une réflexion sur leur sécurité commune, sans résultat probant. Le trop grand différentiel de puissance entre les monarchies du Golfe, qui s'est depuis résorbé entre les Emirats arabes Unis et l'Arabie-saoudite par exemple, ainsi que les intérêts nationaux respectifs de chacun de ces acteurs ont cependant eu raison de ces tentatives. Aussi, cet article entend-il effectuer un survol de « l'histoire » de ces tentatives manquées, qu'elles soient locales (entre les monarchies du Golfe), régionales (incluant des acteurs arabes régionaux) ou externes (à l'invitation de grandes puissances extérieures à la région), pour finir par interroger le présent.

II. Une solution locale, irréalisable et imparfaite

C'est dans un contexte tendu que les dirigeants arabes du Golfe choisissent, au début des années 80, de coopérer afin de faire face à un environnement en perpétuel changement. En effet, dès la fin des années 70, de nombreux événements accélèrent la perception des menaces ressenties par ces États. L'invasion soviétique en Afghanistan, la Révolution islamique en Iran, mais surtout le déclenchement de la longue guerre Iran-Irak en 1980 incitent à la coopération et au resserrement des rangs. Ainsi, dès le mois de mai 1981, est formé à Abu-Dhabi, le CCG ou Conseil de Coopération du Golfe. Au moment de sa création, le 25 mai 1981, le CCG avait pour vocation principale, au niveau sécuritaire, la coordination des politiques de sécurité et de défense de ses États membres. Le Conseil de sécurité du Golfe fournit en premier lieu à ces États déficients sécuritaires un cadre de dialogue où les préoccupations sécuritaires sont prioritaires⁴. Au départ, l'architecture de sécurité régionale au sein du Conseil de Coopération des États arabes du Golfe se voulait exclusive, n'intégrant pas les deux puissances majeures de la zone, à l'époque. Le CCG a d'ailleurs souvent été qualifié d'instrument de la politique de l'Arabie saoudite, qui aspire non seulement à soustraire la région de l'hégémonie des deux grandes puissances régionales, à savoir l'Iran et l'Irak, mais aussi à asseoir sa propre hégémonie⁵.

La défense des pays du Conseil de Coopération du Golfe exige la possession de moyens de contrôle internes à chaque pays ainsi que des moyens militaires adéquats et suffisants afin de faire face aux menaces existantes. Cependant, les influences propres à chaque armée et les postures politiques et diplomatiques adoptées par chacun des États membres ne facilitent aucunement une coordination et une évaluation uniques, et donc une solution commune. Dès les années soixante-dix, les pays du Golfe négocient de nombreux contrats d'armes surdimensionnés par rapport aux capacités locales d'absorption. Ces accords serviront en quelque sorte de primes d'assurance face aux menaces de tous types que ressent alors la zone à cette époque. Le sentiment de vulnérabilité a de tout temps accompagné l'histoire de ces monarchies. Des souvenirs de la tutelle britannique sont associés à la protection du Koweït face aux menaces saoudiennes (1925) ou irakiennes (années soixante), ou, du côté de Bahreïn et des Émirats, à l'équilibre maintenu face aux pressions iraniennes et saoudiennes⁶.

C'est dans ce contexte qu'une initiative commune aux États du CCG est proposée pour la création d'une force de défense commune dénommée *Bouclier de la Péninsule*. Ce *Bouclier de la Péninsule* créé en 1986⁷ et fort de 5.000 hommes,

⁴ Boulanger Philippe, art.cit., p.75.

⁵ Farajallah Samaan Boutros, 1991, *Le Conseil de coopération des États arabes du Golfe*, Londres, Martinus Nihoff Publishers, 1991, p.46.

⁶ Charillon Frédéric & Leveau Rémy, *Monarchies du Golfe, Les micros-Etats de la péninsule arabique*, Editions La documentation Française, Paris, 2005, p.7.

⁷ Leveau Rémy, « Les monarchies du Golfe », in Charillon Frédéric & Leveau Rémy, *Monarchies du Golfe, Les micros-Etats de la péninsule arabique*, Editions La documentation Française, Paris, 2005, p.25.

n'avait pas été suffisant pour faire face à l'invasion irakienne du Koweït en août 1990 et les monarchies du CCG avaient du faire appel à une large coalition internationale⁸. Près de deux décennies plus tard, la brigade *Bouclier de la Péninsule* qui devait être le noyau d'une défense commune subsiste dans la charte fondatrice des mécanismes de sécurité collective qui incluent une position commune en matière de sécurité nationale, une coopération militaire au travers d'un Conseil de planification de la défense ainsi qu'une politique de défense intégrée⁹. Dans la réalité, la voie choisie par les monarchies du CCG est celle de la modernisation forcenée de moyens militaires propres, sans coordination large de leurs différentes politiques de défense. Certes, des exercices réguliers et des manœuvres communes ont régulièrement lieu, notamment les manœuvres « *Bouclier de la péninsule* » dont l'objectif initial était de créer deux brigades communes dénommées "*Force d'Intervention Conjointe*" basées en Arabie saoudite à Hafr el-Batin (nord-est saoudien), mais finalement, chaque pays a mené une politique d'armement à outrance sans réelle véritable consultation des États voisins¹⁰. La trop grande différence de puissance militaire entre l'Arabie saoudite et les autres États monarchies du Golfe, à l'exception des Émirats arabes unis et d'Oman qui disposent de forces conséquentes et professionnelles, renforcerait d'emblée ce premier pays face aux autres dans le cadre de la constitution d'une force commune. De plus, la question de la souveraineté de ces pays plutôt jeunes – à l'exception du Bahreïn, d'Oman et de l'Arabie saoudite – à laquelle s'ajoutent les tensions inter-étatiques qui ont existé ou qui existent toujours, empêche la constitution de forces armées intégrées. La plupart de ces États privilégient ainsi le choix de renforcer indépendamment leurs propres réseaux militaires¹¹ qui représentent du coup un mécanisme de sécurité non négligeable. Cependant, bien que le besoin de se regrouper au sein d'institutions communes soit moins prégnant, certains objectifs sécuritaires sont communs à ces pays dont la prolifération des armes de destruction massive, l'Iran et la menace terroriste¹².

Il a néanmoins existé une tentative de constitution d'une force armée commune aux monarchies du Golfe au lendemain de l'invasion du Koweït par l'Irak en août 1990. À cette époque, le Sultan Omanais Qabus bin Sa'ïd, effectua une mission auprès de ses voisins arabes dans le but de les inciter à constituer une force armée de 100.000 hommes afin de se prémunir contre d'éventuelles futures agressions. Les forces armées du Sultanat d'Oman étaient susceptibles de concurrencer les forces armées saoudiennes au sein du CCG, du fait de leurs qualités, tout en étant les seules, avec l'Arabie saoudite, à pouvoir fournir rapidement un contingent entraîné et opérationnel. Aussi, ces forces auraient pu hypothéquer la suprématie saoudienne au sein du « *Bouclier de la Péninsule* ». Pour ces raisons, l'Arabie saoudite détruisit dans l'œuf le projet omanais¹³.

L'Arabie saoudite se contenta d'une mise en réseau des outils de défense en possession de chacune des monarchies. Pour rappel, Oman proposa une initiative, vers le milieu des années 1980, dans le cadre d'une proposition d'intégration sous le réseau RIAD, *Regionally Integrated Air Defense* – (*Défense aérienne régionale intégrée*), sorte de plan de standardisation comprenant des avions AWACS, des

⁸ Ibid., p.25.

⁹ Koch Christian & Long E. David, *Gulf Security in the twenty first century*, The Emirates Center for Strategic Studies and Research, 1997, p.217.

¹⁰ Boulanger Philippe, art.cit., p.87.

¹¹ Les forces armées saoudiennes et bahreïniennes sont essentiellement équipées de matériel américain, les forces armées omanaises de matériel britannique, les forces émiraties et koweïtiennes de matériel français. La seule Arabie Saoudite a dépensé en 2015, 87,2 Milliards de dollars en armement. Source : SIPRI Military Expenditure Database.

¹² Allam Fouad, « Impact on terrorism on Gulf societies and ways to fight it », Arabian Gulf Security International and External Challenges, ECSSR 12th annual conference, 5-7 mars 2007.

¹³ Rigoulet-Roze David, « Le spectre d'une « course au nucléaire » au Proche et au Moyen-Orient, favorisé par les velleités iraniennes de se doter de l'arme ultime », in *Le devenir nucléaire au Moyen-Orient, Quel arbitrage ?*, Euroorient, Editions l'Harmattan, 2009, p.60.

radars au sol, des avions de chasse, des bases aériennes et des missiles HAWK¹⁴. Les ambitions surréalistes de ce plan, couplées aux forts désirs d'indépendance de ce pays et à la forte pression exercée par les fabricants d'armement feront échouer ces projets communs et dispendieux. Néanmoins, il existe depuis le mois de mars 2001 un système d'alerte avancée par radars et un système de communication qui permet aux Etats-Majors d'échanger des données en temps réel sur la situation de l'espace aérien des monarchies¹⁵. Une modernisation de ce système a, par ailleurs, été effectuée en 2009 permettant l'adjonction d'une capacité instantanée de vidéoconférence¹⁶ entre les responsables militaires des six monarchies du Golfe. Cet outil de défense conjoint constitue un système de défense aérienne unifiée qui a pour but de se prémunir d'attaques par missiles en provenance d'Israël, d'Irak ou d'Iran¹⁷.

III. Une volonté de rééquilibrage, par le biais de puissances arabes voisines- l'Égypte et la Syrie.

Le 6 mars 1991, en présence des ministres des Affaires étrangères des six pays du Golfe et de ceux de la Syrie et de l'Égypte fut lancé le projet initial de la *Déclaration de Damas*. La mise en place de cette déclaration faisait suite au contexte post Guerre Froide et post-guerre du Golfe. Le même jour, le président Bush père mettait en avant la nécessité d'arriver à la paix dans la région du Moyen-Orient. Avec lui, les membres arabes de la coalition soulignèrent précisément : « (...) le besoin pour la région d'une large coopération (afin) de poursuivre le chemin de la paix et de la prospérité »¹⁸. Ils arrivèrent à des éléments d'analyse proches mais quelque peu différents. La vision du président Bush était une vision plutôt sécuritaire des défis à relever dans la région¹⁹ alors que la "*Déclaration de Damas*" insistait sur le côté local et donc arabe des principes à appliquer²⁰ dans le but d'une coopération et d'une coordination meilleures. Ainsi, selon la "*Déclaration de Damas*", une force arabe de maintien de la paix devait être constituée de troupes arabes en place dans le Golfe dès la fin du conflit en 1991. Ces troupes devaient être composées d'environ 55.000 hommes dont 36.000 soldats égyptiens répartis au sein d'une division blindée, d'une division mécanisée et d'unités commando représentant près de 400 chars de combat ;

¹⁴ Pranger J .Robert, « Les capacités militaires des Etats arabes du Golfe : le Conseil de coopération du Golfe », in Kodmani Bassma, *Quelle sécurité pour le Golfe*, Editions travaux et recherches de l'Ifri, Paris, 1984, p. 125.

¹⁵ Leveau Rémy, « Les monarchies du Golfe », in Charillon Frédéric & Leveau Rémy, *Monarchies du Golfe, Les micros-Etats de la péninsule arabique*, Editions La documentation Française, Paris, 2005, p.25.

¹⁶ Warnes Alan, « Desert Island Kings », *Air Forces Monthly*, February 2010, pp.46-53, p.53: « ... phase 2 of a plan to bring closer military ties has made a new video link operational ».

¹⁷ Leveau Rémy, art.cit., p.25.

¹⁸ Hollis Rosemary, « Whatever happened to the Damascus Declaration : Evolving security structures in the Gulf », in Davis M.Janes, *Politics and International Relations in the Middle East*, Edward Elgard, Aldershot, p.37.

¹⁹ Les quatre points sont 1/ La création d'une communauté de sécurité commune dans la région avec l'appui des Etats-Unis si nécessaire ; 2/ Renforcer la prolifération des Armes de Destruction Massive, notamment à l'Irak ; 3/ Mettre fin au conflit israélo-palestinien en appliquant les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ; 4/ Liberté économique et liberté individuelle pour les peuples de la région ; voir à ce propos Bush Président, « The World After the Persian Gulf War », adress before a joint session of Congress, Washington, D.C, 6 March 1991, *US Département os State Despatch*, 11 March 1991, pp.161-163.

²⁰ Les principes sont au nombre de cinq : 1/ Travailler en accord avec les principes de la Ligue Arabe, de l'ONU dans le respect de l'égalité, la souveraineté... ; 2/ Construire un nouvel ordre Arabe dans le but de renforcer l'action commune Arabe ; 3/ Permettre aux pays Arabes de diriger toutes leurs ressources dans le but de faire face aux défis de la sécurité et de la stabilité dans la région 4/ Renforcer la coopération économique entre parties concernées ; 5/ Respecter le principe de chacun des Etats Arabes sur ces ressources naturelles et économiques.

et 19.000 soldats syriens et 250 chars de combat au sein d'une division blindée et d'une brigade de forces spéciales²¹. Il n'avait été cependant fait mention dans aucune des deux visions, américaine et arabe, d'un rôle spécifique de l'une ou l'autre force. Cependant, avec le temps, un ensemble de priorités vinrent mettre fin à la démarche mise en place par le 6 + 2²². Les États du Golfe ne virent pas, après mûre réflexion, la nécessité de la présence sur leurs sols de troupes égyptiennes et syriennes, inférieures à tous égards (logistiques, qualitatives et techniques) à leurs homologues occidentaux. La présence de troupes arabes, à long terme, inquiétait en outre fortement les décideurs militaires des pays du Golfe, surtout au vu de la fraternisation entre soldats qui contrevenait ainsi aux arrangements établis²³. Les Iraniens, pour leur part, exprimèrent également leur mécontentement et leur opposition à la présence de troupes arabes au sein des pétromonarchies. La crainte d'un retournement ou d'un renversement de régime par des troupes locales « sous influence » inquiétait au plus haut point les Etats-Majors des monarchies du Golfe. De plus, la nécessité impérieuse du financement (reconstructions et réarmement), surtout pour le Koweït, ne permettait pas le maintien sur place d'une force aussi conséquente, et financée par les Etats du Golfe²⁴. Il convenait de tenir compte également des aides économiques à apporter aux deux pays, par ailleurs pauvres, ainsi que d'une forte attente égyptienne pour le placement de nombreux travailleurs nationaux dans ces riches pétromonarchies, pour remplacer les palestiniens expulsés. Compte tenu du peu d'empressement des États du Golfe à intégrer des travailleurs égyptiens, les monarchies arabes leurs préférèrent des travailleurs asiatiques. La forte prééminence américaine et britannique dans l'attribution des contrats de reconstruction poussa le Président égyptien de l'époque Hosni Moubarak à ordonner le retour de ses troupes le 8 mai 1991. Pour lui, ses troupes avaient terminé leurs missions²⁵. Les Syriens ne firent, à la différence des Égyptiens, aucune déclaration publique et se contentèrent de négociations discrètes. Cette tonitruante déclaration égyptienne aboutit à une réunion des 6 + 2 qui se conclut par une déclaration²⁶. Les américains et les britanniques s'empressèrent alors de profiter de ces tergiversations et exprimèrent la possibilité pour 5.000 soldats américains (une brigade mécanisée) et 1.000 soldats britanniques environ, de stationner en territoire koweïtien. Dès lors, les États arabes du Golfe et notamment le Koweït, négocièrent individuellement de nombreux accords avec la France, la Russie, la Grande-Bretagne²⁷ et les États-Unis²⁸. L'initiative du 6 + 2, mort-née, poussa les États du Golfe à mettre en place des pactes de défense de manière séparée qui portèrent forcément atteinte à la réalisation d'une structure de sécurité locale. En invitant des acteurs extérieurs nombreux, les États arabes du Golfe augmentèrent les tensions intra-arabes et intra-régionales existantes. Ils ne mirent cependant pas de côté la possibilité de la création d'une structure commune au sein du CCG, qui devait être purement interne au CCG et ne concernait plus l'Égypte et la Syrie²⁹.

²¹ Hollis Rosemary, art.cit, p.40.

²² Les six pays du CCG (Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar), plus l'Égypte et la Syrie.

²³ Hollis Rosemary, art.cit, p.41.

²⁴ Walker T., « Gulf Security Issue Divides Arab Brothers », *Financial Times*, 30 May 1991, p.1.

²⁵ Hedayat Abdel-Nabi, « Egypt to Withdraw Forces from Gulf », *Al-Ahram Weekly*, 9 May 1991, p.1.

²⁶ Dans cette déclaration, il n'est fait aucune mention de forces arabes spécifiques mais seulement de droit à employer les services de forces égyptiennes ou syriennes si le besoin s'en fait ressentir. Voir à ce propos Final Text of *Damascus Declaration*, MENA, 6 August 1991, SWB ME/1145, 8 August 1991, pp.A/4-6 consultés à la bibliothèque de Koweït City 01/2008.

²⁷ White G.Adrian, « Kuwait Defence Minister in U.K to Sign Security and Defence Memorandum », SWB, 11 février: A1.

²⁸ Gellman Barton, « Kuwait and US defence Deal Agreed », *Independent*:1, 20 September 1991.

²⁹ GCC Suggests Freeze on Damascus Declaration, *Misr Al-Fatah*, 27 April 1992, *US Foreign Broadcast Service (FBIS)* FBIS-NES-92-086, 4 May 1992, p.5. « ...is a purely internal GCC matter and does not concern Egypt or Syria ».

IV .Les armées du C.C.G : des armées au service du Roi.

Il faut avoir à l'esprit que les forces armées des États du Conseil de Coopération du Golfe, composé de monarchies, sont construites sur le principe de l'armée au service du roi. Au royaume du Bahreïn, les forces armées sont sous le contrôle de la famille régnante en poste depuis 1783 et se composent de soldats musulmans sunnites, alors que la majorité de la population est chiite. Cela assure la fidélité de l'armée au roi qui leur accorde, par ailleurs, des avantages financiers et le contrôle de l'usage « légitime » de la force. Les tensions, manifestations et révoltes qu'a connues la monarchie Bahreïnienne, lors des « révoltes arabes », ont été réprimées par la police et par l'armée ainsi que par une force de « sécurisation » composée principalement de troupes du CCG³⁰ qui intervinrent militairement³¹ à l'initiative de l'Arabie saoudite. Des particularités fortes perdurent entre certains membres du CCG. Par exemple, il existe entre l'Arabie saoudite et le Bahreïn des liens très étroits en matière de défense, qui se matérialisent par la possibilité pour les forces aériennes de ce dernier d'utiliser une zone d'entraînement située à proximité de la base aérienne de Dhahran en territoire saoudien à chaque fois qu'elle le désire³². La forte présence américaine sur place, du Quartier Général de la Ve flotte US comprenant 3.500 marins et de 16 navires de combat, ne semble pas gêner la monarchie dans sa tentative de rétablissement de l'ordre. Il faut dire que les États-Unis considèrent comme stratégique le maintien de cette monarchie dans le giron occidental.

Les Émirats arabes unis sont successivement passés d'une structure armée hétéroclite, faible et encore à forte composante étrangère, à une structure occupant une position centrale dans le système de pouvoir émirati. L'Émir de Dubaï occupe les fonctions de ministre de la Défense alors que le prince héritier de l'émirat d'Abu-Dhabi occupe le titre de vice-commandant suprême des forces armées. Cette mainmise des familles régnantes pourrait laisser croire à une clientélisation des postes militaires, comme c'est le cas dans d'autres États du Golfe, alors qu'il est davantage fait appel au pouvoir mérité plutôt qu'au pouvoir hérité. La crainte malade d'un éventuel putsch militaire ou le risque d'immixtion de la population du pays dans les affaires sécuritaires n'étant plus à craindre pour les EAU, les décideurs favorisent l'émergence d'un nationalisme émirati dont les forces armées en seraient le catalyseur. La mise en place d'un service national obligatoire au mois de juin 2014, suivant en cela l'exemple du Qatar trois mois plus tôt, participe de cette stratégie³³.

Il demeure important de mentionner que les forces armées émiraties comptent beaucoup, pour leur sécurité, sur les nombreux accords de défense signés avec des puissances extrarégionales (dont la France et les États-Unis).

Le Qatar est une monarchie à la tête de laquelle règne la famille Al-Thani depuis 1868. L'Émir détient les pleins pouvoirs et notamment, selon l'article 65 de la Constitution de 2005, il est le chef suprême des forces armées. Il nomme directement le commandant de l'armée et possède un contrôle plein et entier sur les décisions des officiers. Ces derniers sont, pour nombre d'entre eux, issus de la famille royale ou des tribus de premier plan. L'ensemble de la population du Qatar a le devoir de défendre la nation et les tribus bédouines en premier lieu. Le fait de pouvoir nommer

³⁰ (Conseil de Coopération du Golfe) Au total plus de 1.000 saoudiens, 800 Emiratis et 700 Jordaniens ont pénétré au Bahreïn.

³¹ Pour rappel, les Saoudiens ont également effectué une intervention militaire au Yémen afin de combattre l'infiltration de combattants Zaydites. Cette opération a été considérée comme un échec.

³² Warnes Alan, « Desert Island Kings », *Air Forces Monthly*, February 2010, p.53: « (...) Bahrain has a particularly close friendship with Saudi Arabia, which allows it to use a designated training area whenever it wants, inside its border, as well as a firing range to the south of Nearby Dhahran air base ».

³³ « Les Emirats arabes Unis créent un service militaire obligatoire », *RFI*, 08/06/2014, lien : <http://www.rfi.fr/moyen-orient/20140608-emirats-arabes-unis-service-militaire-obligatoire>

ou démettre des officiers a pour objectif de procurer une sécurité à la famille régnante, car grâce aux jeux d'alliance et d'équilibrage, cela permet de réduire les tentatives de rébellion contre le pouvoir en place.

Au sein de la monarchie parlementaire du Koweït, l'Émir est le commandant suprême des forces armées. Il nomme et relève les officiers selon la loi (article 67 de la Constitution). La dynastie des Al Sabah du clan Aniza, de la tribu des *Banî-Utba* dont sont également issus les Al-Khalifa à Bahreïn, dirige le Koweït depuis 1754 et demeure à ce jour relativement stable. Il est important de remarquer que le Koweït est le seul État du CCG à bénéficier d'un contrôle parlementaire sur les questions de sécurité.

À Oman, le Sultan Qabous bin Said Al said est l'architecte de la politique d'unification du pays. Le régime repose cependant sur un homme et non sur une famille, contrairement aux autres monarchies du Golfe, d'où les nombreuses inquiétudes qui existent sur l'après-sultan. Ce dernier a d'ailleurs promulgué la Loi Fondamentale de l'État par le Décret Royal n° 101/96 du 6 novembre 1996. Il donne une vision d'un État paternaliste dont le Guide est le Sultan, « (...) à la fois responsable du développement du pays, symbole de son unité et incarnation des services dont dépend chaque omanais dans sa vie quotidienne ». L'article 41 de ce décret désigne le Sultan comme étant le chef de l'État et aussi le commandant suprême des forces armées: « (...) cette personne est inviolable. Le respect à son égard est un devoir, et ses commandements doivent être obéis. Il est le symbole de l'unité de la nation et le gardien de la protection et de la sauvegarde de cette unité ». Ainsi, les forces armées et l'ensemble des structures de défense sont sous les ordres du sultan, sans que pour autant la famille de ce dernier puisse s'exprimer d'aucune façon.

V. Le choix du renforcement militaire du CCG sous dépendance américaine ?

En plus du fait que ces armées sont entièrement fidèles au roi, il est un fait des plus prégnants au sein du Golfe : la menace iranienne irrigue les scénarios d'engagement des forces des monarchies du Golfe et les stratégies d'acquisitions d'armement qui en découlent³⁴. Si les forces armées de ces États sont, pour la plupart, faibles et à l'expérience du combat limitée, les membres du CCG dépensent des sommes faramineuses pour leurs équipements. Les monarchies arabes du Golfe, - l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Koweït - et l'Iran, concentrent à eux quatre 70 % des dépenses de défense du Moyen-Orient³⁵. Pour des États exportateurs d'armement comme les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et la Russie, le marché de la péninsule arabique a quelque peu compensé la baisse substantielle des commandes provenant des pays de l'OTAN. Généralement, chacun de ces grands fournisseurs d'armes possède des clients attirés. L'Arabie saoudite privilégie ainsi les États-Unis tout en faisant appel, assez régulièrement, à la Grande-Bretagne et à la France. Le Koweït et le Bahreïn ont de très forts liens avec les États-Unis et une grande partie de leurs équipements provient de ce pays. Les Émirats arabes unis et le Qatar privilégient la France et les États-Unis alors qu'Oman a pour fournisseur attiré la Grande-Bretagne et depuis peu, les États-Unis.

À eux seuls, les États-Unis ont engrangé près de 35 % des commandes d'armes enregistrées par les États du CCG entre 2004 et 2012³⁶. Ils utilisent le *Foreign Military Sales* (FMS), outil politique à part entière, qui permet à l'État américain de donner sa garantie directe sur la vente d'un matériel, sans passer par l'aval de l'industriel, et de s'appuyer directement sur la logistique des armées américaines.

³⁴ Samaan Jean-Loup, « Les monarchies du Golfe : un marché d'armement sans armées ? », *Moyen-Orient*, Janvier-Mars 2013, n°17, p.49.

³⁵ Ibid., p.50.

³⁶ Stockholm International Peace Research Institute, *SIPRI Yearbook 2012*.

Cette manière de procéder est « (...) partie intégrante du dialogue stratégique entretenu entre les États-Unis et les monarchies du Golfe »³⁷. Elle permet également aux États-Unis de mettre en application la clause *Qualitative Military Edge* QME qui fait partie de la doctrine d'assistance américaine envers Israël et qui garantit à Tel-Aviv, de recevoir, le premier, les matériels militaires américains les plus modernes. Cette manière de procéder pousse quelques monarchies à contourner certaines limitations d'achat d'armes.

Ainsi, l'Arabie saoudite n'a pas hésité à se tourner vers Londres pour acheter des avions européens de supériorité aérienne *Eurofighter*, après le refus des États-Unis de lui vendre des chasseurs F-22 et des aéronefs multirôles F-35. Les Émirats arabes unis agissent de la même manière en commandant des appareils multirôles *Rafale*³⁸ en échange d'importants transferts technologiques (sur les UCAV de type Neuron notamment). D'ailleurs, ces dernières années, ces deux États ont multiplié les accords de défense et de partenariats technologiques avec des États tiers dans le but de développer et de consolider une industrie d'armement en développement³⁹. Pour contrer ces développements tous azimuts, le Congrès des États-Unis commence à autoriser l'exportation d'armes jusque-là réservées à des alliés de première catégorie (OTAN). L'autorisation de l'exportation du missile de croisière AGM-158 JASSM⁴⁰ vers les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite⁴¹ ainsi que de drones Predator RQ-1XP vers les Émirats arabes unis⁴² contribue à limiter ces rapprochements avec d'autres fournisseurs potentiels d'armements. Abu-Dhabi fait partie des rares États à pouvoir acquérir les derniers systèmes d'armes développés pour le compte de l'OTAN⁴³.

Il importe de noter que, bien que les forces armées saoudiennes (250.000 hommes) soient de loin les plus importantes du CCG et malgré le caractère inflationniste des commandes de matériels *high-tech* achetés⁴⁴, elles font face à un faible niveau de formation et de doctrine stratégique. Il suffit d'observer les retours d'expériences (RETEX) des armées saoudiennes pour constater cette réalité. Ce constat est vrai pour l'ensemble des forces armées arabes du Golfe à l'exception notable d'Oman et des Émirats arabes unis. Ceux-ci dernier sont devenus, en raison de l'efficacité désormais reconnue de leurs forces armées, la « Sparte du Moyen-Orient »⁴⁵.

³⁷ Samaan Jean-Loup, art.cit., p.50.

³⁸ Cabriol Michel, « Rafale : les Emirats Arabes Unis confirment un nouvel intérêt pour l'avion de combat de Dassault », *La Tribune*, 18 Mars 2016, consultable à l'adresse suivante : <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/rafale-un-contrat-avec-les-emirats-arabes-unis-s-eloigne-en-2016-557745.html>

³⁹ A ce propos, les Emirats arabes unis se sont rapprochés de l'Afrique du Sud (Denel) dans le développement de bombes de précision guidées. La même stratégie est mise en œuvre avec la Serbie (Yugoimport) pour le missile de précision ALAS, ainsi qu'avec la Turquie (FNSS), la Corée du Sud, des groupes d'armement (MBDA (GB), CMN (FR) etc.). L'Arabie Saoudite pour sa part use de la même stratégie à destination de la Suède (Saab Bofors Dynamics), l'Afrique du Sud (DENEL), la Turquie (FNSS) tout en débutant également l'assemblage local de composants de chasseurs F-15 récemment commandés.

⁴⁰ L'AGM-158 JASSM est un missile de croisière subsonique et furtif d'une portée comprise entre 370 km pour les premières versions et 1000km pour les dernières versions. La précision terminale, estimée à 2m de ces missiles, en font un système d'armes de précision par excellence.

⁴¹ Hoagland Jim, « The Costs of a Middle East arms deal », *The Washington Post*, 22 April 2013, consultable à l'adresse suivante : http://articles.washingtonpost.com/2013-04-22/opinions/38736680_1_united-arab-emirates-diplomacy-retreats

⁴² « UAE Tie-up Introduces the RQ-1 Predator XP », 19 February 2013, consultable à l'adresse suivante : <http://www.defenseindustrydaily.com/uae-tie-up-introduces-the-rq-1-predator-xp-06787/>

⁴³ Davidson Christopher (Ed.) & Vanderwalle Dirk, *Power & Politics in The Persian Gulf Monarchies*, India, Imprint Digital, 2011, p.23.

⁴⁴ Rigoulet-Roze David, « Ethno-sociologie politique des forces armées saoudiennes », dans *Maghreb-Machrek*, n°214, Hiver 2012, p.49.

⁴⁵ Barthe Benjamin, « Les Emirats Arabes Unis, Sparte du Moyen-Orient », *Le Monde*, 24.06.2016, consultable à l'adresse suivante : http://www.lemonde.fr/international/article/2016/06/24/les-emirats-arabes-unis-sparte-du-moyen-orient_4957670_3210.html

L'existence du pacte de Quincy, soit « (...) la garantie de la sécurité militaire américaine en échange du privilège américain sur le pétrole saoudien », ⁴⁶ couplée au manque de confiance des autorités face à une armée composite [constituée sur une base tribale (garde nationale), étrangère (forces spéciales et troupes pakistanaises et jordaniennes)] et peu fiable, expliquent en grande partie cet état de fait. A l'exception d'Oman (42.600 hommes) et des Emirats arabes unis (51.000 hommes), précédemment cités, les autres Etats du CCG (Bahreïn (8.200 hommes) ; Koweït (15.500 hommes) et Qatar (11.800 hommes)) ne disposent toujours pas de forces suffisamment nombreuses et entraînées pour faire face, seules, à un éventuel ennemi de la taille de l'Iran (550.000 hommes). Téhéran, pour sa part, est conscient de ses faiblesses militaires face à des adversaires comme les Etats-Unis, Israël ou même certaines monarchies du Golfe (Arabie saoudite et Emirats arabes unis) d'un point de vue conventionnel. L'Iran a donc opté pour une stratégie asymétrique.

TABLEAU COMPARATIF MONARCHIES DU GOLFE / IRAN

| | Arabie saoudite | Bahreïn | Emirats Arabes Unis | Iran | Koweït | Oman | Qatar |
|------------------------------------|---------------------------------------|--|--|---|--|---|--|
| Religion du Leader | Sunnite | Sunnite | Sunnite | Chiïte | Sunnite | Ibadite | Sunnite |
| Répartition ethnique | Pas de données | Pas de données | Emiratis 11,5% Sud-Asiatiques 55% Arabes et iraniens 25% Occidentaux 8,5% | Perses 61% Azéris 16% Kurdes 10% Lors 6% | Koweïtiens 31,3% Arabes 27,9% Asiatiques 37,8% Africains 2% | Arabes 75% Sud-Asiatiques 20% | Qataris 10% Indiens 25% Népalais 15% Autres 50% |
| Religions | Sunnites 85 à 90% Chiïtes 10 à 15% | Islam 70% (70% chiïtes) Chrétiens 15% Hindouisme 10% | Islam 96% (Chiïtes 16%) Chrétiens 4% | Chiïsme 89% Sunnites 9% Autres 2% | Islam 76,7% (Chiïte 30%) Chrétiens 17,3% | Ibadite 75% Chiïtes et sunnites (25%) Autres 5% | Islam 77,5% Chrétiens 8,5% |
| Population (Millions) | 31,54 | 1,37 | 9,15 | 79,1 | 3,89 | 4,49 | 2,23 |
| PIB (PPA) Milliards dollars | 1.679 | 65 | 642 | 1.382 | 289 | 172 | 320 |
| Bases étrangères | NON | OUI | OUI | NON | OUI | OUI | OUI |

⁴⁶ Rigoulet-Roze David, art.cit., p.49.

| | | | | | | | |
|-------------------------------------|---------|--------|--------|---------|--------|--------|--------|
| Budget de la défense (% PIB) | 9,4% | 4,2% | 5,5% | 3% | 3,35% | 11,8% | 10% |
| Forces armées (hommes) | 233.500 | 13.000 | 51.000 | 530.000 | 15.500 | 42.600 | 11.800 |

Sources : *Moyen-Orient* N°31, Juillet-Septembre 2016, pp.28-57 ; *DSI HS* N°40, Février-Mars 2015, pp.68-91.

VI. Une garantie sécuritaire pérenne ? L'intégration au bouclier antibalistique américain.

La composition de l'armement acquis et développé cette dernière décennie par l'Iran est particulièrement bien adapté à l'attaque mais beaucoup moins à la défense⁴⁷. Indiscutablement, l'armement le mieux adapté à la fonction offensive, l'attaque, demeure le missile balistique. Dans le Golfe, les forces armées saoudiennes⁴⁸ et surtout iraniennes, sont équipées de ces armes qui sont des armes à portée variable, capables cependant de faire peser une menace d'ordre stratégique sur l'ensemble des États du CCG. C'est parce que l'émergence d'une capacité de « dissuasion stratégique » peut considérablement modifier les modalités d'engagement sur un théâtre d'opérations que les États-Unis ont permis, sans aucune réserve, la vente aux Émirats arabes unis et au Qatar de systèmes THAAD (*Theater High Altitude Area Defense*) américains destinés à l'interception des missiles balistiques. Seul système existant capable d'« (...) intercepter des missiles balistiques à l'intérieur et à l'extérieur de l'atmosphère terrestre »⁴⁹, le système THAAD complète utilement le système PATRIOT, capable, lui, d'interception « (...) endoatmosphérique (...) en charge de la protection d'infrastructures (...) et efficace pour contrer l'ensemble des spectres de missiles et de roquettes guidées iraniennes »⁵⁰. C'est en 2008 que les Émirats arabes unis sont devenus le premier État à commander ce système d'armes. Par la commande de 3 batteries de tir THAAD qui représentent « (...) 9 lanceurs, 4 radars TPY-2, des systèmes de maintenance et de transport, de même que 147 missiles, le tout, pour une valeur de 6,95 milliards de dollars »⁵¹, les émiratis entendent concilier prestige et efficacité face à des menaces existantes. La commande récente du Qatar et des Émirats arabes unis a porté respectivement sur « (...) 2 systèmes THAAD, 2 radars AN/TPY-2, 12 lanceurs, 150 intercepteurs (...) ainsi que sur 11 systèmes PATRIOT-3 équipés chacun de 4 lanceurs M-902, des radars AN/MPQ-65, des systèmes de contrôle

⁴⁷ Lawson Fred, « Security Dilemmas in the Contemporary Persian Gulf » in Kamrava Mehran, *International Politics of the Persian Gulf*, New York, Syracuse University Press, 2011, p.113.

⁴⁸ Les missiles balistiques saoudiens consistent en de vieux missiles chinois de type DF-3 ou CSS-2 Code OTAN basés à Al-Kharj.

⁴⁹ Binnie Jeremy, « Gulf states request more ballistic missile defence system », *Jane's Defence Weekly*, 14 November 2012, p.5.

⁵⁰ Ibid., p.5.

⁵¹ Henrotin Joseph, « Les A(T)BM en Asie, la tentation de la prolifération », *DSI Hors-série*, Mars-Avril 2009, p. 83.

AN/MSQ-132 et de près d'un millier de missiles pour un prix de 9,9 milliards de dollars »⁵² et sur « (...) neuf lanceurs THAAD supplémentaires pour 1,35 milliards de dollars »⁵³. De leur côté, l'Arabie saoudite, le Bahreïn et le Koweït sont également équipés de systèmes PATRIOT de dernière génération (MIM-104 PAC-3), complétant ainsi un vaste système de surveillance de l'espace aérien de la région du Golfe⁵⁴. Tout l'intérêt pour les États-Unis provient du fait que la mise en réseau des systèmes émiratis et qataris leur permet de disposer, via leurs alliés locaux, d'un élément indispensable et utile à leur propre défense antimissile tout en préemptant complètement le marché de la défense antimissile dans le Golfe.

VII. Conclusion

Les États du Conseil de Coopération du Golfe évoluent dans un contexte de brouillard stratégique, comme évoqué par un responsable arabe⁵⁵. Les monarchies arabes qui bordent le Golfe voient donc dans l'achat d'armes le moyen d'affirmer leur sécurité face à un voisin bien plus puissant, l'Iran. Ainsi, les dépenses à destination de l'armée et des services de sécurité saoudiens sont colossales et représentent en 2016 quelques 56,8 milliards de dollars soit 25% des dépenses publiques⁵⁶. Les dépenses militaires des Emirats arabes unis ont également bondi au point que ces derniers occupent désormais la 4^e place mondiale (après l'Inde, la Chine et le voisin saoudien) sur la période 2011-2015 alors que sur la période 1999-2003, ils étaient au 16^e rang mondial⁵⁷.

De la même manière, un accroissement des achats d'armes par les Saoudiens aux États-Unis⁵⁸ s'inscrit dans une volonté de conforter une stratégie avec un allié majeur qui reste, malgré toutes les tensions et divergences bilatérales, la pièce centrale dans le jeu régional. Néanmoins, c'est sous la présidence Obama que de fortes divergences sont apparues entre les diplomaties américaine et saoudienne. En annonçant leur retrait du Moyen-Orient, les États-Unis ont laissé le champ libre à Téhéran, pays considéré par Riyad comme le principal fauteur de troubles de la région. L'entente nouvelle opérée entre Téhéran et Washington à propos de l'accord sur le nucléaire n'a pas fini d'inquiéter les monarchies du Conseil de Coopération du Golfe, à l'exception notable d'Oman dont les relations avec Téhéran sont excellentes.

Ces États « consommateurs de sécurité » tentent donc par tous les moyens d'internationaliser leurs solutions de sécurité en mettant en avant l'importance stratégique de leur emplacement géographique, mais également, leur pouvoir économique et financier.

⁵² Binnie Jeremy, « Gulf states request more ballistic missile defence system », *Jane's Defence Weekly*, 14 November 2012, p.5.

⁵³ Ibid., p.5.

⁵⁴ Awad Mustafa, « Little Progress Made on Integrated GCC Missile Shield », *DefenseNews*, August 30, 2015, consultable à l'adresse suivante : <http://www.defensenews.com/story/defense/policy-budget/warfare/2015/08/30/little-progress-made--integrated-gcc-missile-shield/32390269/>

⁵⁵ Hokayem Emile, art.cit., p.59.

⁵⁶ Hurel Tristan, « Arabie saoudite, chronique d'une catastrophe annoncée », *Diplomatie* N°80, Mai-Juin 2016, p.61.

⁵⁷ Barthe Benjamin, « Les Emirats arabes Unis, Sparte du Moyen-Orient », *Le Monde*, 28 Juin 2016.

⁵⁸ Le vaste programme de réarmement saoudien notifié par l'agence américaine pour la coopération de défense et de sécurité (DSCA), en date du 20 octobre 2011, et négocié par l'intermédiaire de la procédure FMS (Foreign Military Sales), est la plus grosse vente FMS réalisée dans l'histoire des États-Unis. Cette vente formalisée par une LOA « Letter of Offer and Acceptance » entre Riyad et Washington est estimée à environ 29,4 milliards de dollars. Elle comprendra la livraison de 84 chasseurs multirôles F-15SA neufs ainsi que la modernisation et la mise à niveau des quelques 70 F-15S existants.

Cependant, les problématiques liées à l'Iran, pourtant communes à la majorité des États arabes du Golfe (à l'exception d'Oman), n'ont pas de solutions locales par manque de concessions souveraines nécessaires à la création d'une alliance militaro-politique valable. Les différences de perception ainsi que les tensions récurrentes au sein de ce Conseil⁵⁹ s'accroissent et semblent orienter ledit Conseil vers une recherche accrue de soutiens extérieurs.

En tentant d'impliquer des puissances membres du Conseil de sécurité de l'ONU⁶⁰ ainsi que des organisations comme l'OTAN, sans pour autant que des accords concrets de sécurité soient signés, les États arabes en sont réduits à rechercher un appui externe. Ainsi, la France aux Emirats Arabes Unis, la Turquie au Qatar⁶¹, la Grande-Bretagne au Bahreïn⁶² sont sur le point d'implanter ou ont déjà implanté des bases militaires dans le Golfe.

D'un autre côté, l'Occident en général et les États-Unis en particulier ne pourront totalement rompre avec les monarchies arabes car la lutte contre l'influence grandissante de l'Iran dans la zone ainsi que le recyclage des pétrodollars (ou *dinar diplomacy*)⁶³ perdurent. Ce recyclage s'effectue principalement grâce à des investissements à l'étranger ou à d'importantes acquisitions de matériels, notamment de sécurité et de défense. Les monarchies du Golfe demeurent donc des alliés de première catégorie dans le domaine militaire face aux agressions externes et face au terrorisme international. Les États-Unis conservent leur rôle de première ligne de défense à l'encontre des menaces en raison de leurs liens militaires, politiques et économiques étroits avec différents États⁶⁴.

Aussi, confrontées aujourd'hui à des menaces multiples, les monarchies arabes du Golfe se retrouvent en situation périlleuse. Embarquée dans une intervention militaire au Yémen, faisant suite à celle de 2009⁶⁵, l'Arabie Saoudite, à la tête d'une large coalition arabe regroupant les Emirats arabes unis, le Bahreïn, le Koweït, le Qatar pour le CCG ainsi que le Maroc, la Jordanie, le Soudan et l'Égypte, a lancé l'opération « Tempête décisive » le 26 mars 2015, devenu le 21 Avril 2015 « restauration de l'espoir », visant à empêcher que l'Iran installe durablement des relais d'influence au Yémen⁶⁶. La stratégie consistant à agiter l'épouvantail de la

⁵⁹ Comme par exemple le conflit frontalier opposant Bahreïn et le Qatar qui verra la publication d'un arrêt (Qatar contre Bahreïn) en date du 16 mars 2001 sur la délimitation maritime et les questions territoriales.

⁶⁰ La France au travers de l'installation d'une base navale aux Emirats Arabes Unis et la Chine au travers d'escales de plus en plus nombreuses dans le Golfe.

⁶¹ « Qatar, une base militaire turque en cours de construction et achevée dans deux ans », L'Express, 30 Mars 2016.

⁶² Lagneau Laurent, « La marine britannique disposera d'une base navale permanente à Bahreïn », Opex-360, 08 Décembre 2014. Lien de l'article : <http://www.opex360.com/2014/12/08/la-marine-britannique-disposera-dune-base-navale-permanente-bahrein/>

⁶³ Hokayem Emile, art.cit., p.23.

⁶⁴ Kostiner Joseph, op.cit., p.117.

⁶⁵ Le bilan peu flatteur de l'intervention saoudienne contre les rebelles zaydites en 2009 confirme amplement le manque de professionnalisme et de qualification des forces armées royales saoudiennes. Ce conflit verra en effet l'armée saoudienne s'affaiblir progressivement. En janvier 2010, le bilan officiel était de 133 morts et 6 disparus. La rébellion zaydite est même allée jusqu'à prendre le contrôle du Qatabar, territoire situé à la frontière avec le Yémen, en s'emparant notamment de munitions, de bâtiments et de sites militaires. Il faudra l'intervention directe de commandos jordaniens (2 000 hommes), marocains (plusieurs centaines) et l'appui discret de la CIA pour reprendre le terrain, non sans pertes importantes. Il ne faut pas omettre également le fait que le roi Abdallah a délibérément laissé l'armée s'enliser pendant près de trois mois avant de se décider à envoyer un contingent de la Garde nationale sous ses ordres directs. Cet aspect de la gestion d'un dossier sécuritaire participe de la lutte de pouvoir interne en Arabie saoudite. Voir à ce propos : « Secrètes incursions saoudiennes », *Le Monde du Renseignement*, n°607, 10 décembre 2009 et « Yemeni Insurgents Hit Hard », *Arab News*, 6 November 2009.

⁶⁶ Rigoulet Roze David, « Géopolitique du Yémen à l'aube du XXIe siècle », *Hérodote* N°160-161, 2016/1, p.166.

menace iranienne a servi d'argumentaire aux dirigeants saoudiens pour mobiliser au Yémen mais également en Syrie, où l'intervention militaire Russe, autorisée par le Président Assad le 30 septembre 2015, a permis à ce dernier de se sortir in extremis de l'effondrement.

Déterminée à davantage œuvrer pour la sécurité du Royaume et de la région, l'Arabie Saoudite n'entend plus s'en remettre pleinement à l'administration américaine. Les dernières tergiversations saoudiennes au Yémen ainsi que l'annonce de l'ouverture prochaine d'une base militaire saoudienne à Djibouti démontrent clairement la volonté saoudienne d'être pris au sérieux, notamment dans le domaine militaire, en dépit de la réalité du terrain. Le ressentiment d'un encerclement par les alliés de l'Iran (Syrie, Irak, Yémen) incite désormais Riyad à s'autonomiser quelque peu. Dans sa lutte contre le terrorisme, Riyad n'a ainsi pas hésité à former une coalition islamique (visant notamment le groupe Etat Islamique) pour laquelle la *diplomatie du chequier*, malgré des temps difficiles, a été largement réactivée.